

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE à virus H5

Poursuite de la déclaration de cas sur la faune sauvage en Europe
Accalmie en France dans la zone du sud-ouest sauf dans le département du GERS

Bulletin d'information n°34

1 – Europe : situation et bilan de l'épizootie IAHP en fin février 2021

Nombre d'oiseaux sauvages retrouvés morts et positifs en Europe au 24 Janvier : 1158 (+ 277 depuis la date du 24 janvier, dernier point), **+ 2 en France** (moineaux dans les Ardennes et 1 cygne dans l'Allier), le virus IAHP H5N8 est majoritaire (997 / 1157)

Nombre d'élevages domestiques : 668 (+ 200) dont **476 en France**

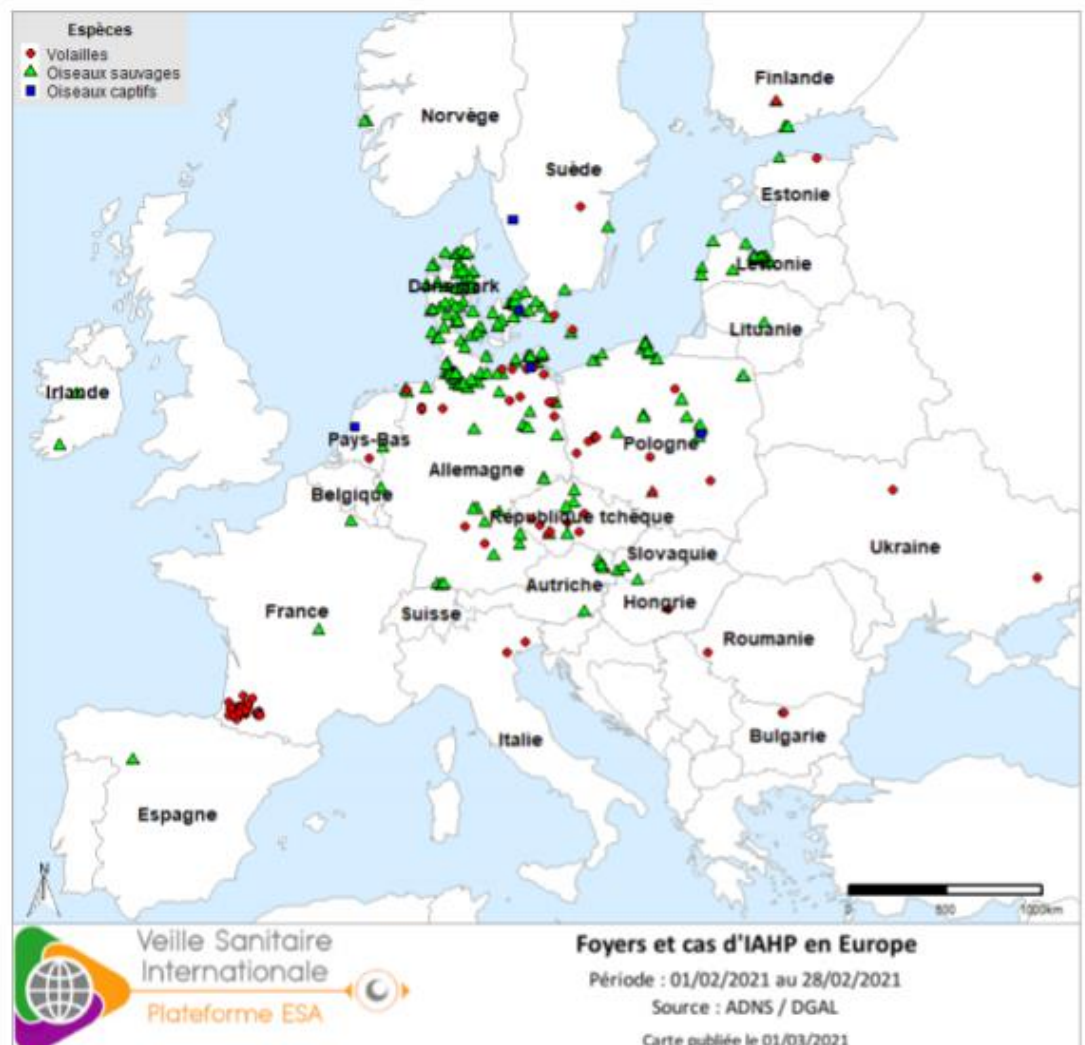
Faune captive : 23 (+5)

**L'évolution sur
le dernier mois
(du 1/02/2021
au 28/02/2021)**

Source des cartes :

Bulletin
Hebdomadaire de
Veille Sanitaire
Internationale - Santé
Animale

**Plate-forme ESA
du 2 mars 2021**



Depuis le 20 octobre 2020



2. Situation en France

2.1 Compartiment oiseaux sauvages libres, 2 nouveaux foyers trouvés positifs en Février 2021

2 nouveaux ont donc été confirmés depuis le 28/01/2021 (**14 au total en France**)

- Le 01/02/2021 dans les Ardennes (commune de Poix-Terron) ,9 moineaux et 2 pies, mortalité sur une zone réduite confirmé sous-type H5Nx
- Le 06/02/2020 dans l'Allier (commune de Monestier), un cygne tuberculé confirmé **H5N8** a conduit à la mise en place d'une zone de contrôle temporaire (5kms de rayon).

2.2. Contexte épizootique dans le Sud-Ouest

Evolution du nombre de foyers en élevage confirmés en France (situation au 3 mars 2021)

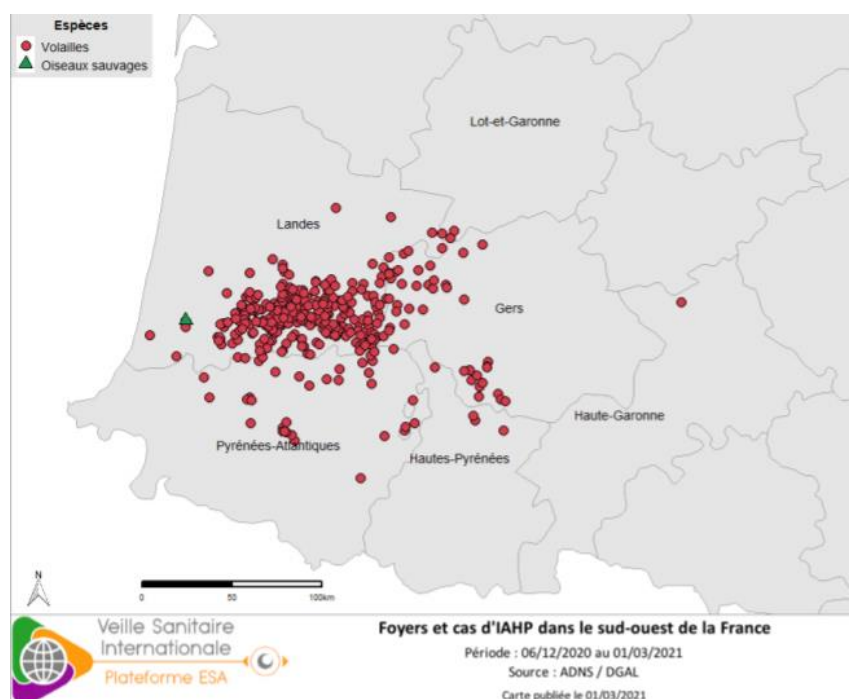
Date	Départements								Total
	Landes	Pyrénées atlantique	Gers	Vendée	Deux-Sèvres	Hautes-Pyrénées	Haute Garonne	Lot et Garonne	
23/12/2020	7			2	1	1			11
03/01 /2021	53			2	1	1			57
20/01/ 2021	239	25	24	3	1	2			294
24/01/2021	268	29	30	3	1	3	1	1	336
28/02/2020	341	57	64	3	1	7	1	2	476 (1)

(1) 9 foyers en animalerie sont à rajouter aux foyers en élevages.

Les faits majeurs

Ne pas relâcher la vigilance, car si l'on note une quasi-absence de déclaration des foyers dans les départements des Landes, Hautes Pyrénées, Pyrénées Atlantiques depuis le 15 février, le département du Gers a déclaré **13 nouveaux foyers la semaine dernière**.

Près de **3 millions d'oiseaux** ont été abattus, majoritairement des canards dans le sud-ouest (**2,45 millions**) dans les foyers et élevages des zones autour de ces derniers en abattage préventif.



3- En bref

Russie : A propos des premiers cas de transmission à l'Homme de la souche H5N8 signalés en Russie (7 sept cas de transmission à l'Homme de la souche H5N8 du virus de l'influenza aviaire survenus en décembre 2020 au sein d'un élevage industriel usine de volailles, dans le sud du pays (Astrakhan). Il s'agirait des premiers de cas de transmission à l'Homme de cette souche jusqu'à présent détectée uniquement chez les volailles. Aucune transmission interhumaine n'a été mise en évidence. **Le ministère de l'Agriculture français a, de son côté précisé dans un communiqué qu'« aucune des analyses réalisées par l'ANSES n'a montré de propriétés laissant craindre un risque de transmission à l'Homme du virus de l'influenza aviaire présent sur des volailles en France ». Des études sont toutefois en cours pour comparer les virus détectés sur les personnes contaminées en Russie avec ceux circulant parmi les volailles françaises. Les résultats seront communiqués « dès que possible ».**

Algérie : première notification du sous-type **d'IAHP H5N8 confirmée le 26/01/2021** pour ce pays dans un élevage de 50 000 volailles au nord-est du pays. Le taux de mortalité est de 98 %. Selon les autorités, l'origine probable de l'infection est due à la faune sauvage migratrice.

Afrique : **des foyers d'IAHP H5N1** déclarés au Sénégal et en Mauritanie

En janvier dernier, le Sénégal a déclaré un foyer H5N1 dans un élevage de 100 000 poules pondeuses puis sur 750 pélicans ont été retrouvés morts dans le Delta du Sénégal, à la frontière avec la Mauritanie avec des mortalités massives d'oiseaux. Certains ont été testés positifs au sous-type H5N1 de l'IAHP.

Les autorités sanitaires évaluent le potentiel zoonotique de ces virus, et savoir si elles sont communes entre ces deux foyers domestiques et sauvages au moment où les populations de nombreuses espèces aviaires sont sensibles au virus. Ces populations vont entamer la migration de printemps vers le Nord, avec un risque probablement élevé de dissémination du virus H5N1.

France : le CIFOG souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur la vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène.

Europe : de nouvelles zones de protection et de surveillance sont fixées dans certains États membres (Allemagne, l'Estonie, la Pologne, la Suède et la Tchéquie) dans lesquels de nouveaux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène de sous-type H5N8 ont été signalés (décision UE n° 2021/335 du 23 février 2021).

Section avicole de GDS BRETAGNE OVS animal

4 mars 2021